

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



Autorité de Régulation de la Commande Publique

RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

AUTORITE CONTRACTANTE : MEADO ORODARA

N°Ref : 93/18/AB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
3.2.1.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	13
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES.....	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d'ordre général	13
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	14
e-	Dossier d'appel à concurrence	15
f-	Présentation des offres	15
g-	Réception des offres.....	15
h-	Ouverture des offres.....	15
i-	Evaluation des offres et attribution	16
j-	Approbation des travaux de la CAM.....	16
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	16
3.3.4.	<i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	17
a-	Réception et règlement du marché.....	17
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	17
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue</i>	17
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	18
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	18
IV.	ANNEXES	19

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **4 marchés publics d'une valeur globale de 39 733 220 FCFA** à partir du PPM en raison de la non communication de l'état d'exécution budgétaire par l'autorité contractante malgré nos nombreuses relances.

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	Non reçus	Non reçus	4	39 733 220	11,11	25,40

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions règlementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Directeur de MEADO ORODARA

A

**Monsieur le
Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation
de la Commande Publique du Burkina-Faso
(ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

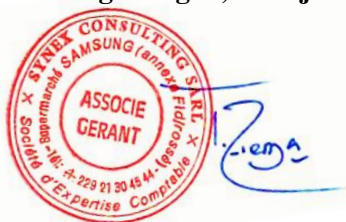
A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 42% des pièces demandées (Cf. détail au point 3.2.2).</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>Limitations. Etat d'exécution du PPM non communiqué par l'autorité contractante malgré nos nombreuses relances</i>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	6 irrégularités par rapport au code des marchés publics
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	12 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	1 anomalie sur 9 possibles a été relevée
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de trois (3) délais. (Cf. point 3.3.5)</i>

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Au regard des documents reçus par la mission, l'acte de nomination du PRM a été signé par le DG et visé par la DR-CMEF. La mission n'a ainsi relevé aucune insuffisance majeure relative à la mise en place de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Toutes les pièces relatives aux marchés ne sont pas systématiquement archivées en un seul lieu. En effet, les pièces relatives à la procédure, notamment les offres et les DAO sont archivées au niveau du PRM et celle liées à l'exécution (contrats et mandats) se trouvent au niveau du service comptable et financier.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique ;
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide, uniquement le code des marchés publics ;
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'inexistence de PVs de réunions et de registre d'enregistrement des plis des soumissionnaires pour la période sous revue ;
- ✓ Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393) ;

- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- ✓ Défaut d'établissement et/ou de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation et l'exécution des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'autorité contractante de l'ARCOP ;
- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, l'élaboration des PVs de réunions des organes, la tenue de registres côtés et paraphés;
- l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM de la structure ;
- la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP au plus tard le 31 Mars de l'exercice suivant ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. *Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante*

Limitations pour non communication de la liste des marchés passés par l'Autorité contractante.

3.2.2. *Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission*

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 42%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

🚩 Pièces d'ordre général

- Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori.

✚ Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées) ;
- Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu (cf. marché 4) ;
- Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle (cf. marché 4) ;
- Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (cf. marché 4) ;
- Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI (cf. marché 4) ;
- Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI (cf. marché 4) ;
- Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI (cf. marché 4) ;
- Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle (cf. marché 4) ;
- Procès-verbal de négociation pour les PI (cf. marché 4) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (cf. marché 1, 2, 3,4) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC ((cf. marché 1 ; 2 ; 4) ;
- PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) (cf. marché 1,4) ;
- Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements (cf. marché 1) ;
- Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur (cf. marché 1 ; 2 ; 3, 4) ;
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (cf. marché 3) ;
- Caution de bonne exécution (cf. marché 2) ;
- Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (cf. marché 2) ;
- Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré) (cf. marché 2, 4) ;
- Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED (cf. marché 2) ;
- Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré) (cf. marché 2) ;
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (cf. marché 3) ;

- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (cf. marché 3, 4).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage correct des dossiers de marchés et de mettre en place les documents essentiels liés à la passation et à l'exécution des marchés.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

Limitations pour non communication de la liste des marchés passés par l'Autorité contractante.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DC	1	2 999 560
ED	1	20 000 000
DPX	1	13 233 660
CC	1	3 500 000
Total sélectionné	4	39 733 220
Total communiqué	Limitations	Limitations
%	Limitations	Limitations

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **quatre (4) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 39 733 220**.

Le détail des marchés sélectionnés à partir du PPM communiqué a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM ;
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Non applicable

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOA (appel d'offres accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Conditions de déroulement de la procédure de DC par la PRM, le Gestionnaire de crédit et le service bénéficiaire (Art 72 du décret 2017_049) non respectées. En effet, la mission a noté l'absence du service bénéficiaire lors de la séance d'ouverture des plis. (*cf. marché 1*) ;
- Mode d'identification des fournisseurs non clairement établi (art 72 du décret 2017_049) (*cf. marché 1*).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à :

- La présence du service bénéficiaire en plus respectivement du service du comptable et de la PRM à l'ouverture des plis de demande de cotation ;
- ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire des fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre ces fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observation d'ordre général

La mission a relevé la non mention des informations liées à la réception dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toutes les procédures de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par tous les membres de la commission (non compris les observateurs) (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). La mission a noté l'absence de paraphes des membres de commission sur les pièces obligatoires. (*cf. marché 3*) ;
- Absence de la mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*cf. marché 3*) ;

- Non mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et le cas échéant le montant de chaque variante, des rabais proposés, (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). (*cf. marché 3*)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à:

- le paraphe des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai ;
- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Ces conditions doivent être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Observations d'ordre général

- Absence des mentions essentielles prévues à l'article 118 dans la publication des résultats de l'évaluation technique pour les Prestations Intellectuelles (PI) (art 118 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*cf. marché 4*)
- Absence de PV de négociation pour les prestations intellectuelles (art 122 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). (*cf. marché 4*)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à:

- La publication des résultats de l'évaluation technique pour les consultations individuelles ;
- La disponibilité des PV de négociations pour les consultations.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observation d'ordre général:

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats tels que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc. n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives du contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Observations d'ordre spécifique

- Domiciliation bancaire indiquée dans le contrat modifiée mais n'ayant pas fait l'objet d'avenant. Limitation, car la mission n'a pas reçu le mandat de paiement. (*cf. marché 3*)
- Service fait non certifié par l'ordonnateur du budget à l'attention de l'agent comptable. Limitation, car la mission n'a pas reçu l'attestation de service fait. (*cf. marché 1*)

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller à la disponibilité des mandats de paiements et des attestations de service fait.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit essentiellement des délais ci-après :

- Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature à compter de la date d'expiration du délai de recours, à partir du 3ème jour après la première publication des résultats si absence de recours ; normes 10 jours, effectif 15 jours. (*cf. marché 1*)
- Délai de traitement de la demande de pré réception (article 27 de l'arrêté 2017_392), normes 15 jours, effectifs 16 jours. (*cf. marché 1*)
- Délai entre la pré réception et la réception provisoire (article 28 de l'arrêté 2017_392), normes 14 jours, effectif 17jours. (*cf. marché 3*)

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de Réfection du réfectoire, du dortoir de la MEADO	13 233 660 FCFA	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

Observations

- Non mise en place de la garantie de bonne exécution ;
- Totalité du marché F CFA 13 233 660 payée au titulaire sans la déduction des 5% de la garantie.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la conformité des prestations vis-à-vis de spécifications indiquées dans l'offre en mettant en place notamment la garantie de bonne exécution.

3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Aucun marché n'a fait objet de recours auprès de l'ARCOP selon les informations collectées par la mission.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués

Listes des marchés communiqués

N°	Imput Budget	Montant de l'inscription budgétaire 2018	Montant des dépenses engagées non mandatées de 2017	Crédits Disponibles 2018 / Total par prestation	Nature des prestations	Mode de passation des marchés	Montant des contrats	Attributaires	Taux d'exécution	Observations
1	6011	4 000 000	0	4 000 000	Acquisition de médicaments	Demande de cotation à ordres de commande	3 994 450	Pharmacie du Kéné Dougou	99,86%	Exécuté
2	6023	24 636 630	9 636 630	15 000 000	Acquisition de matériaux de production	Demande de prix.	17 098 192	EKBF; CGBF	69,40%	Exécuté
3	6041	9 950 000	0	9 950 000	Acquisition d'aliments d'élevage	Demande de cotation à ordres de commande	9 949 100	FERME MA VOLAILLE	99,99%	Exécuté
4	6042	20 000 000	0	20 000 000	Acquisition de carburant et de lubrifiants	entente directe (marché à ordres de commande)	20 000 000	Shell Orodara	100,00%	Exécuté
5	6043	1 200 000	0	1 200 000	Acquisition de produits d'entretien	Demande de cotation	841 500	ETS TRAORE ET FRERES	70,13%	Exécuté
6	6045	3 000 000	0	3 000 000	Acquisition de consommables informatiques	Demande de cotation	2 999 560	CONVERGENCE KISWENDSIDA SARL	99,99%	Exécuté
7	6047	1 500 000	0	1 500 000	Acquisition d'imprimés spécifiques et de fournitures de bureau	Demande de cotation	1 435 942	SOCIETE BALAÏRA ET FILS	95,73%	Exécuté
8	6049	24 050 000	0	24 050 000	Acquisition de vivres et autres denrées alimentaires	Demande de prix à ordres de commande	22 602 500	E.K.J -Bobo Dioulasso	93,98%	Exécuté
9	6055	3 000 000	0	3 000 000	Acquisition de matériels de sport	Demande de cotation	2 905 900	ABOU INGENIERIE	96,86%	Exécuté

Groupement SYNEX-CMC

N°	Imput Budget	Montant de l'inscription budgétaire 2018	Montant des dépenses engagées non mandatées de 2017	Crédits Disponibles 2018 / Total par prestation	Nature des prestations	Mode de passation des marchés	Montant des contrats	Attributaires	Taux d'exécution	Observations
								CENTER (A.I.C)-		
10	6056	4 600 000	300 000	3 610 000	Etudes des plans détaillés pour la construction d'une maison des hôtes, de la réfection des cases et du centre culturel	Consultation de consultant	3 500 000	Innov - consultation- Bobo Dioulasso	96,95%	Exécuté
11				690 000	Suivi-contôle pour la réfection du dortoir et du réfectoire	Consultation de consultant	680 000	Innov - consultation- Bobo Dioulasso	98,55%	Exécuté
12	6057	1 500 000	0	1 500 000	Achat de travaux, matériels et équipement	Demande de cotation	1 480 000	FROID AFRIQUE	98,67%	Exécuté
13	608	4 000 000	0	4 000 000	Acquisition de matériels et d'habillement	Demande de cotation	3 697 500	FAROUK BUSINESS AND TRADING	92,44%	Exécuté
14	6162	500 000	0	500 000	Envoi de colis	Demande de cotation non formelle	499 000	LA POSTE DU BURKINA	99,80%	Exécuté
15	6241	3 000 000	0	3 000 000	Entretien, réparation et maintenance des bâtiments	Demande de cotation à ordres de commande	2 998 250	ABOU INGENIERIE CENTER (A.I.C)-	99,94%	Exécuté
16	6242	500 000		500 000	entretien et réparation des matériels mobiliers	Demande de cotation non formelle	490 000	ASGCOF	98,00%	Exécuté
17	6243	5 000 000	0	1 000 000	Entretien, réparation et maintenance de matériels roulants (véhicules à deux roues)	Demande de cotation	994 350	ABOU INGENIERIE CENTER (A.I.C)-	99,44%	Exécuté

Groupement SYNEX-CMC

N°	Imput Budget	Montant de l'inscription budgétaire 2018	Montant des dépenses engagées non mandatées de 2017	Crédits Disponibles 2018 / Total par prestation	Nature des prestations	Mode de passation des marchés	Montant des contrats	Attributaires	Taux d'exécution	Observations
18				4 000 000	Entretien, réparation et maintenance de matériels roulants (véhicules à quatre roues)	Demande de cotation à ordres de commande	3 988 226	GARAGE MADOU DIESEL	99,71%	Exécuté
19	6244	2 000 000	0	2 000 000	Maintenance du matériel informatique	Demande de cotation	1 999 805	CONVERGENCES KISWENDSIDA SARL	99,99%	Exécuté
20	6249	900 000	0	900 000	Entretien des climatiseurs et des congélateurs	Demande de cotation non formelle	856 000	FROID AFRIQUE	95,11%	Exécuté
21	6253	900 000	0	900 000	Assurance du matériel roulant	Entente directe	460 000	SONAR-IAARD	51,11%	Exécuté
22	6265	300 000	0	300 000	Abonnement aux journaux	Demande de cotation non formelle	300 000	MAISON DE JOURNAUX-Bobo Dioulasso	100,00%	Exécuté
23	6271	2 000 000	0	2 000 000	Frais de publications des avis de demande de prix et d'appels d'offres dans la revue des marchés publics	Entente directe	1 950 000	Régie de la recette de la DGCMEF	97,50%	Exécuté
24	6272	1 500 000	0	1 500 000	Acquisition de catalogues, imprimés publicitaires	Demande de cotation	1 288 914	SOCIETE BALAÏRA ET FILS	85,93%	Exécuté
25	6279	1 000 000	0	1 000 000	Création de site web de la MEADO	Demande de cotation	999 460	CONVERGENCE KISWENDSIDA SARL	99,95%	Exécuté
26	6372	1 700 000	0	1 700 000	Frais de nettoyage	Demande de cotation à ordres de commande	1 692 000	ENTREPRISE AVENIR CLAIRE	99,53%	Exécuté

Groupement SYNEX-CMC

N°	Imput Budget	Montant de l'inscription budgétaire 2018	Montant des dépenses engagées non mandatées de 2017	Crédits Disponibles 2018 / Total par prestation	Nature des prestations	Mode de passation des marchés	Montant des contrats	Attributaires	Taux d'exécution	Observations
27	6375	5 000 000	0	5 000 000	Restauration	Demande de cotation à ordres de commande	5 000 000	ENTREPRISE AVENIR CLAIRE	100,00%	Exécuté
28	213	4 500 000	0	4 500 000	Acquisition de logiciel de gestion comptable	Consultation de consultant	4 500 000	KY Adama/ECAART	100,00%	Exécuté
29	2332	18 300 000	4 415 454	13 884 546	Réfection du réfectoire, du dortoir	Demande de prix.	13 233 660	ROADS	72,32%	Exécuté
30	2412	1 500 000	0	1 500 000	Acquisition de matériels et outillage agricoles	Demande de cotation	1 051 000	ETS TRAORE ET FRERES	70,07%	Exécuté
31	2419	14 048 185	0	14 048 185	acquisition de Kits d'installation	Demande de prix.	12 086 400	EKJ	86,04%	Exécuté
32	242	900 000	0	900 000	Acquisition de matériel de bureau	Demande de cotation non formelle	655 000	AL BARKA DU FASO	72,78%	Exécuté
33	243	1 500 000	0	1 500 000	Acquisition de matériel informatique	Demande de cotation	1 499 987	CONVERGENCES KISWENDSIDA SARL	100,00%	Exécuté
34	244	6 000 000	0	6 000 000	Acquisition de mobilier de bureau	Demande de cotation	5 945 000	FROID AFRIQUE	99,08%	Exécuté
35	2462	2 000 000	0	2 000 000	Acquisition de cheptel, animaux reproducteurs	Demande de cotation	2 000 000	FERME MA VOLAILLE	100,00%	Exécuté
36	2465	48 748 185	0	700 000	Acquisition de semences et intrants agricoles	Demande de cotation non formelle	699 000	ETS TRAORE ET FRERES	99,86%	Exécuté

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED	0	0	45%
EDS	3	1	5%
Recours	0	0	25%
Convention	0	0	25%
Autres	33	3	
TOTAL	36	4	10%

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du Titulaire	Nom du titulaire	Montant F CFA
1	N°EPE- MEADO/09/01/04/00/2018/00008	30-mai-18	Acquisition de consommables informatiques	DC	F	BN	00027431W	CONVERGENCE KISWENDSIDA SARL	2 999 560
2	LETTRE A ORDRES COMMANDES N°EPE- MEADO/09/01/09/00/2018/0001	05-févr-18	Acquisition de carburant et de lubrifiants	ED	F	BN	00013600Y	Shell Orodara	20 000 000
3	N°EPE- MEADO/09/01/04/00/2018/00008	24-août-18	Réfection du réfectoire, du dortoir	DPX	P	BN	00001355C	ROADS	13 233 660
4	N°EPE- MEADO/09/07/03/00/2018/00033	10-déc-18	Etudes des plans détaillés pour la construction d'une maison des hôtes, de la réfection des cases et du centre culturel	CC	PI	BN		Innov - consultation- Bobo Dioulasso	3 500 000

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

Groupement SYNEX-CMC

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'inc-omplétu de (1-b/a)
		D C	E D	D P X	C C			
N° dans l'échantillon=====>		1	2	3	4			
Pièces d'ordre général								
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue					0	0	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori					0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM					1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget					0	0	0%
SOUS TOTAL =====>						4	5	20%
Pièces spécifiques à chaque marché								
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	1	4	4	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	1	1	2	2	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	1	0	1	2	50%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	1	1	1	4	4	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'emargement des déposants des plis	N/A	N/A	1	1	2	2	0%

Groupement SYNEX-CMC

		A	A					
20	PV d'ouverture des offres	N/A	N/A	1	N/A	1	1	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N/A	1	1	3	3	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	N/A	1	1	3	3	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	1	0	1	2	50%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	1	0	1	2	50%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	1	0	1	2	50%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	1	100%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	1	4	4	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	0	4	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	4	4	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	1	4	4	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	0	1	N/A	N/A	1	2	50%

Groupement SYNEX-CMC

		A	A	A	A			
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>	0	0	0	0	0	2	100%
	TOTAL =====>	10	11	21	13	59	101	42%

Annexe 3 : Fiches d'audit et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiches d'audit

N°	Contrôles effectués	Risques d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Absence de la garantie de bonne exécution.
R2	<i>Réalité physique</i>	Rien à signaler Cf. vue photographique
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution 4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques 4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges 4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	La mission a noté la non prise de la garantie de bonne exécution.
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Rien à signaler

Vues photographiques



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Maison de l'enfance ANDRE DUPONT DE ORODARA (MEADO)

Date : 15/01/2021

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
01	BAZIE MOUMOUNI	Synex	Auditeur	71 805674/64953570 avis.fide.kangie55@synex.com	
02	COULIBABY LASSINA	MEADO	PRM	70157465/76338354 kayfonissal@yahoofr	